

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 8 mars 2021, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présence de M. Serge Deschênes, maire.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

2021-03-042
7083

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Et, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 43 et vérifie le quorum.



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

2021-03-043
7084

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2021-03-044
7084

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 février 2021.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2021-03-045
7084

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 28 février 2021.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 1 980 m³, moyenne : 71 m³/jr
Secteur Les Buissons : 5 346 m³, moyenne: 191 m³/jr
Station de recherche : non disponible
Camping de la Rive : non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport d'activités du service de sécurité incendie pour le mois de février 2021.

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbaux : aucun

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2021-03-046
7084

CORRESPONDANCE

Reçue :

* Mme Mélissa Gagnon, directrice, Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques -21-02-19- Transmission de l'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement concernant le Projet de recharge de plage à l'est du quai municipal à Pointe-aux-Outardes.

* Mme Charlene Lavallée, directrice régionale par intérim, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – 2021-02-23- Transmission de l'autorisation requise en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune pour procéder à la réalisation du projet de stabilisation des berges de la plage sur 1,5 km à l'est du quai municipal à Pointe-aux-Outardes.

Expédiée :

* Mme Marie-Karine Maltais, Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire -21-02-19- Appui au Comité ZIP concernant la participation au projet « La conservation des habitats fauniques, un plan d'action concerté pour diminuer la pression exercée des milieux sensibles ».

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



* M. Jean-Pierre Dufour, Fédération québécoise des municipalités -21-02-09- Envoi de la résolution numéro 2021-02-030 selon laquelle le conseil municipal mandate la Fédération québécoise des municipalités pour la préparation de l'appel d'offres pour la réalisation des plans et devis pour l'agrandissement de la station de pompage secteur Pointe-aux-Outardes.

* Mme Monique Dallaire, Office d'habitation de Manicouagan -21-02-09- Envoi de la résolution numéro 2021-02-031 selon laquelle le conseil municipal accepte le dépôt des prévisions budgétaires 2021 de l'office municipal d'habitation de Manicouagan pour l'Orée des bois de Pointe-aux-Outardes.

* Mme Dany Cimon, coordonnatrice, Refuge animal Le Chapitou -21-02-09- Envoi de la résolution numéro 2021-02-032 selon laquelle le conseil municipal autorise Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le protocole d'entente avec le Refuge animal Le Chapitou pour 2021.

* Mme Marie-France Imbeault, directrice générale, Municipalité de Ragueneau -21-02-09- envoi de la résolution numéro 2021-02-033 selon laquelle le conseil municipal accepte la proposition de la municipalité de Ragueneau concernant l'exploitation du bureau d'accueil touristique à Ragueneau.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. Nous n'avons reçu aucune question par courriel.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2021-03-08

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun

PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

VALIDATION DES DÉBITMÈTRES – STATIONS DE POMPAGE

CONSIDÉRANT l'obligation de faire valider les huit (8) débitmètres des deux (2) stations de pompage ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue d'Avizo Experts-Conseils pour réaliser les travaux de validation des huit (8) débitmètres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner les travaux de validation des huit (8) débitmètres des deux (2) stations de pompage par la compagnie Avizo Experts-Conseils, au coût de 5 640 \$, plus les taxes.



2021-03-049
7086

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2021 – COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement d'adhésion reçue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion 2021 auprès du Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire au coût de 125 \$.

2021-03-050
7086

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le 20 juin 2012, la MRC de Manicouagan a adopté son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel fut approuvé par le ministère de la Sécurité civile, le 13 août 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise en œuvre dudit schéma, la Municipalité de Pointe-aux-Outardes à l'obligation d'élaborer annuellement un rapport d'activités, et ce, tel que requis en vertu de l'article 35, de la Loi sur la Sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte le dépôt du rapport annuel d'activités 2020 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

QUE ledit rapport soit transmis à la MRC de Manicouagan pour dépôt au Ministère de la Sécurité publique (MSP), et ce, conformément à l'article 35, de la Loi sur la sécurité incendie, et en référence à l'action 10 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

2021-03-051
7086

FACTURE FINALE - AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX PUIXS D'EAU POTABLE ET LE REMPLACEMENT DE CONDUITES (INCLUANT LA COMMUNICATION SANS FIL DES AUTOMATES)

CONSIDÉRANT la lettre de Groupe-conseil TDA pour la fermeture du contrat concernant l'aménagement de nouveaux puits d'eau potable et le remplacement de conduites (incluant la communication sans fil des automates), en date du 13 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu certains problèmes intermittents de communication entre la station de pompage Les Buissons et le poste informatique au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT les tests qui ont été complétés, en août 2020, afin de déterminer la solution technique adéquate pour la communication avec la station de pompage Les Buissons ;

CONSIDÉRANT QU' afin de clore ce dossier techniquement et administrativement, il n'y aura pas d'honoraire à payer auprès du Groupe-conseil TDA pour compléter le suivi de l'installation des équipements de communication et assurer la qualité des travaux exécutés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la facture finale du Groupe-conseil TDA pour la surveillance des travaux concernant

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



l'aménagement de nouveaux puits d'eau potable et le remplacement de conduites (incluant la communication sans fil des automates), au coût de 12 234,50 \$, plus les taxes.

2021-03-052
7087

**ÉDILEXPERT - PLATEFORME DE RÉDACTION D'APPEL D'OFFRES
(DEVIS GÉNÉRAL)**

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Édilex pour l'utilisation de sa plateforme Édilexpert de rédaction de devis généraux pour l'appel d'offres sur invitation ou public ;

CONSIDÉRANT le nombre d'appel d'offres préparés annuellement pour divers besoins en biens et services, et travaux de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la plateforme Édilexpert est mise à jour par une équipe d'avocats, en temps réel, au fur et à mesure que la réglementation évolue ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre inclut un soutien juridique et technique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service d'Édilex pour l'utilisation de sa plateforme Édilexpert pour la rédaction de devis généraux pour appel d'offres sur invitation ou public pour une période de trois (3) ans au coût de :

Frais de mise en service	1 250,00 \$
2021	1 500,00 \$
2022	1 522,00 \$
2023	1 545,35 \$

Pour un total de 5 817,85 \$, plus les taxes, pour les trois ans.

2021-03-053
7087

ACHAT – MATÉRIEL AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics doit avoir en inventaire du matériel pour l'entretien du réseau, la réparation ou la construction d'entrées d'eau ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Produits BCM Ltée pour le matériel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de matériel pour l'entretien du réseau, la réparation ou la construction d'entrées d'eau, auprès de Produits BCM Ltée, au coût de 5 084,06 \$, plus les taxes.

2021-03-054
7087

DROIT DE PASSAGE – SENTIER DE LA SAVANE

CONSIDÉRANT QUE le tracé du Sentier de la Savane mis à la disposition des citoyens, pour la pratique du ski de fond, de la raquette et du fatbike, traverse les terrains de six (6) propriétaires différents ;

CONSIDÉRANT QUE par des ententes, les propriétaires concernés accordent des droits de passage en faveur de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes (ses employés, représentants, bénévoles et usagés) pour la circulation et l'entretien du sentier pour les saisons hivernales 2021 à 2026 ;



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes s'engage à effectuer ou à faire effectuer, à ses frais, les travaux d'aménagement, de signalisation, d'entretien et de nivellement de l'assiette du droit de passage aux fins d'activités de ski de fond, de raquette et de fatbike.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les ententes de droit de passage avec les propriétaires suivants :

PROPRIÉTAIRES	LOTS
M. Yves Hovington	4 919 203
Mme Roselys Hovington	4 918 135
Mme Nathalie Hovington	4 918 136
M. Jérôme Hovington et Mme Nathalie Hovington	4 918 137
Mme Mélodie Desrosiers et Mme Marie Rondot	4 918 252
Mme Paulette Ross	4 918 253

Cette résolution abroge la résolution #2021-02-036.

2021-03-055
7088

CONGRÈS VIRTUEL 2021 - COMBEQ

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, à participer au congrès virtuel 2021 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui aura lieu du 19 au 23 avril 2021, au coût de 200 \$, plus les taxes.

2021-03-056
7088

FORMATION WEB – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

Il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister à la formation web de l'ADMQ : « Exceller pour diriger – Diriger pour servir », qui aura lieu les 10 et 17 mars prochains, au coût de 325 \$, plus les taxes.

2021-03-057
7088

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M. Julien Normand au titre de maire suppléant pour la période du 9 mars au 10 mai 2021.

2021-03-058
7088

DÉMISSION DU MAIRE – M. SERGE DESCHÊNES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes a reçu une lettre de démission de M. Serge Deschênes datée du 26 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE la démission de M. Serge Deschênes prendra effet le 2 avril, date à laquelle il ne résidera plus sur le territoire de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 336 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, lorsque la vacance au poste de maire est constatée dans les douze (12) mois qui précède le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et que le conseil n'a pas décrété qu'elle doit être

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



comblée par une élection partielle, les conseillers doivent, dans les trente (30) jours de l'avis de la vacance, élire l'un d'entre eux à ce poste ;

CONSIDÉRANT QUE

dans ces circonstances, les membres du conseil pourront procéder à l'élection de l'un d'entre eux au poste de maire au mois d'avril 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la démission de M. Serge Deschênes, au poste de maire, qui sera effective en date du 2 avril 2021. Il n'y aura donc pas de procédures d'élection partielle pour combler le poste vacant.

AFFAIRES NOUVELLES

POINTS D'INFORMATION

- **Projet de recharge de plage**

Nous sommes en attente de l'autorisation du Ministère Pêches et Océans, qui devrait être délivrée dans la semaine du 15 mars 2021. Ensuite, le conseil municipal pourra faire une séance spéciale dans le but d'octroyer le contrat pour réaliser les travaux. M. le Maire espère sceller le contrat avant la fin de son mandat. Il informe les membres du conseil qu'il aimerait être invité afin d'être présent lors du début des travaux sur la plage, en juin 2021.

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. Nous n'avons reçu aucune question par courriel.

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 19.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE

2021-03-059
7089

2021-03-060
7089